AR-Sous-Préfecture de Prades
066-296601487-20260304-1-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Sous-Préfet : 04-03-2026
Publication le : 04-03-2026

ASA DU CANAL D'ILLE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : asacanaldille@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 8-2026
REUNION DU 04 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre février à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'ASA du Canal d'Ille, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par José COLCHERO, Président de l'ASA, Robert GILI, Syndic, faisant office de secrétaire.

Présents : Messieurs Patrice CALMON, José COLCHERO, Robert GILI, Thibaud MARGALET, Etienne MARGALL, Cédric SANCHEZ et Marc SIMON, syndics titulaires.

Objet : Approbation des bases de répartition des dépenses et rôle 2026

Le Président indique qu'après l'affichage en mairie et au siège social de l'ASA, situé au 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, de la délibération et du mémoire explicatif concernant les nouvelles bases de répartition des dépenses, aucune observation n'a été formulée.

Il avance donc l'idée d'établir le rôle 2026, en raison de la révision des tarifs et de la mise à jour des mutations, fixant celui-ci à 165 455,00 € H.T.

Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle base de répartition des dépenses et d'envoyer le rôle 2026 d'un montant de 165 455,00 € H.T.

- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président de l'ASA,
José COLCHERO